Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information
CERTA

Paris, le 20 mars 2002
N° CERTA-2002-AVI-058

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilité de l'agent SNMP sous Lotus Domino

Gestion du document

Référence	CERTA-2002-AVI-058
Titre	Vulnérabilité de l'agent SNMP sous Lotus Domino
Date de la première version	20 mars 2002
Date de la dernière version	–
Source(s)	Bulletin de securite #191059 de Lotus
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – *gestion du document*

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

Exécution de code arbitraire à distance avec les privilèges de l'administrateur du système.

2 Systèmes affectés

Lotus Domino R5.0.1a dont l'agent SNMP a été installé.
L'agent SNMP n'est pas installé par défaut.

3 Description

Les tests effectués par l'université finlandaise d'Oulu ont mis en évidence la présence de vulnérabilités dans les routines de décodage et de traitement des messages SNMP dans de nombreuses implémentations (se référer au bulletin d'alerte CERTA-2002-ALE-004 du CERTA).

Une vulnérabilité de l'agent SNMP de Lotus Domino permet à un utilisateur mal intentionné d'exécuter du code arbitraire avec les privilèges de l'administrateur de la machine. Cette vulnérabilité est exploitable à distance.

4 Contournement provisoire

- Désactiver SNMP temporairement ou le désinstaller si celui-ci n'est pas utilisé.
- Filtrer le port 161/udp sur le pare-feu.

5 Solution

Appliquer le correctif selon le système d'exploitation comme indiqué dans le bulletin de sécurité #191059 de Lotus (Cf. Documentation).

6 Documentation

- Le bulletin de sécurité #191059 de Lotus :
  http://www.lotus.com/home.nsf/welcome/securityzone
- Alerte CERTA-2002-ALE-004 du CERTA.

Gestion détaillée du document

20 mars 2002 version initiale.